

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL

SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES

Séance du jeudi 21 janvier 2021

Délibération N°2021-01-05



Nombre de délégués :		L'an deux mille vingt et un
En exercice :	16	Le vingt et un janvier à dix-huit heures et trente minutes
Titulaires présents :	9	Le Comité Syndical du Syndicat de Rivières Les Ussets dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Jean XXIII à Frangy sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MÂCHARD .
Suppléants présents		
- avec voix :	3	
- sans voix :		
Pouvoirs :	1	
-----		Date de convocation et d'affichage : 14 janvier 2021.
Votes exprimés :	13	
Titulaires excusés :	3	
Titulaires absents :	3	
DELEGUES PRESENTS :		
Délégués titulaires : Monsieur Jean-Yves MÂCHARD, Monsieur Henri CHAMONTET (pouvoir à M. MÂCHARD), Monsieur Rémi LAFOND, Madame Sylvia DUSONCHET, Monsieur Georges CANICATTI, Monsieur Emmanuel GEORGES, Madame Marie-Christine GLANDUT, Madame Odile MONTANT, Monsieur Jean PALLUD, Madame Catherine SGRAZZUTTI		
Délégués suppléants :		
▪ Avec voix : Monsieur Thomas BIELOKOPYTOFF, Madame Christiane MICHEL, Monsieur François RICHER.		
DELEGUES EXCUSES : Monsieur Patrice PRIMAULT, Madame Jacqueline CECCON, Monsieur Michel PASSETEMPS		
DELEGUES ABSENTS : Monsieur André BOUCHET, Monsieur Julian MARTINEZ, Monsieur Roland NEYROUD		

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A SOLLICITER DES AIDES FINANCIERES PUBLIQUES _OBSERVATOIRE DE LA QUALITE DES EAUX DU BASSIN VERSANT DES USSES _TRANCHE 2021

Le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de l'observatoire qualité des eaux – suivi de la qualité des eaux du bassin versant des Ussets, un marché accord-cadre à bons de commandes n°2020-01 a été lancé début 2020 pour une durée maximale de 4 ans.

Le bureau d'étude GEN TERE0 a été sélectionné et a réalisé la première année de ce suivi la Tranche 2020 pour un montant de 129 509.50 € HT soit 155 411.40 € TTC.

La deuxième année du suivi, c'est-à-dire la Tranche 2021, est estimée à environ 127 750 € HT soit 153 300 € TTC et concerne le suivi des paramètres :

- phytoplanctonique
- physico-chimiques et biologiques
- chimique
- pesticides
- rejets
- hydromorphologique
- QMNA5

Ainsi le Président propose d'avoir recours à des subventions publiques notamment celles de de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie.

Après avoir débattu, le **Comité Syndical**, à **12 voix pour et 1 abstention** :

- APPROUVE** le projet de suivi qualité pour l'année 2021,
- AUTORISE** le Président à solliciter les subventions notamment auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie,
- AUTORISE** le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente,
- INSCRIT** la dépense correspondante au budget primitif 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Délibération certifiée exécutoire
compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture de St. Julien en
Genevois
le _____
Et de sa publication le _____

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean-Yves MACHARD
Les Usses
SYNDICAT
DE RIVIÈRES
HAUTE-SAVOIE

